



# epsaa

L'ÉCOLE DE COMMUNICATION  
VISUELLE DE LA VILLE DE PARIS



## SESSION 2023

**ADMISSION  
EN PREMIÈRE ANNÉE  
DE COMMUNICATION VISUELLE**

FICHE D'INSCRIPTION  
AU CONCOURS D'ENTRÉE

Nom (en majuscules) et prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Courriel : .....

Tél. : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse des parents : .....

Tél. des parents : .....

Profession des parents : Père : ..... Mère : .....

Dernier établissement fréquenté : .....

Adresse complète de l'établissement : .....

.....

Obtention du bac :  non  oui série : ..... année : .....

N°INE (Identifiant National Étudiant) : .....

2022 → 2023 .....

2021 → 2022 .....

Enseignement supérieur ou expériences professionnelles : .....

.....

Diplôme(s) obtenu(s) après le bac : .....

Comment avez-vous connu l'école?  Salon, lequel? .....

Réseaux sociaux  Internet  Autre .....

**Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription administrative et du déroulement des épreuves.**

Date et signature de l'intéressé(e)

Date et signature des parents (pour les candidats mineurs)



**ADMISSION  
EN PREMIÈRE ANNÉE  
DE COMMUNICATION VISUELLE**

**Conditions générales d'inscription administrative et de déroulement des épreuves 2023-2024**

**Les délais d'inscription sont impératifs.** Aucune demande ne pourra être prise en considération au delà des dates fixées. En cas de non participation au concours, **les droits d'inscription versés restent acquis et sont non remboursables.**

**1 - DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE PRÉSENTATION → À ENVOYER JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023**

■ **Fiche d'inscription dûment remplie ;**

■ **Un justificatif de la classe de terminale** (pour les candidats au Bac 2023 ou pour les non bacheliers) ou la photocopie du baccalauréat (traduit en français pour les bacs étrangers et accompagné d'une copie du DELF ou de tout autre diplôme prouvant une maîtrise de la langue française) ;

■ **Un chèque de 45 euros**, non récupérable, à l'ordre de la Régie CMA et AE, pour les droits d'inscription.

Pour les candidats étrangers qui résident hors de France, l'inscription doit être régularisée par l'envoi d'un chèque établi en euros par un correspondant résidant en France. Les mandats ne sont pas acceptés ;

■ **Trois enveloppes A5 kraft autocollantes**, timbrées au tarif en vigueur, aux noms et adresse du candidat ;

■ **Une photo d'identité** à coller à l'emplacement prévu sur la fiche d'inscription.

■ **Un dossier graphique de présélection qui sera constitué de 10 formats A4 couleurs reliés (recto-verso possible).**

Chaque A4 sera numéroté et devra comporter en haut et à droite le nom et prénom du candidat.e.

Ce dossier doit permettre au jury d'apprécier :

- 1 → Des extraits de vos carnets (de recherche et/ou personnels) ;
- 2 → Des extraits de vos créations (projets scolaires ou personnels).

**CE DOSSIER NE SERA PAS RESTITUÉ**

**Ces pièces seront envoyées par courrier normal dans une enveloppe  
à l'adresse de l'EPSAA jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023, cachet de la poste faisant foi.  
AUCUN COURRIER RECOMMANDE NE SERA ACCEPTÉ.**

**Les résultats de la présélection des dossiers graphiques seront consultables sur le site [www.epsaa.fr](http://www.epsaa.fr) à partir du 7 avril 2023 dans la rubrique CONCOURS-RESULTATS DES CONCOURS-CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS DE PREMIERE ANNEE DE COMMUNICATION VISUELLE.**

**2 - EPREUVES PRATIQUES**

Pour les candidats admissibles, le sujet de l'épreuve à réaliser à la maison sera disponible à partir du 7 avril 2023 à 10h00 en page d'accueil du site [www.epsaa.fr](http://www.epsaa.fr)

Les candidats devront présenter cette épreuve en plus de leur dossier de travaux personnels, lors de l'entretien oral.

**3 - ORAL - SOUTENANCE DU DOSSIER DE TRAVAUX PERSONNELS ET DE L'ÉPREUVE PRATIQUE → DU 17 AVRIL AU 21 AVRIL 2023**

■ **Entretien devant un jury.** Votre dossier de travaux personnels sera constitué de :

- 1 → vos travaux originaux ayant constitué vos 10 formats A4 de présélection ;
- 2 → vos carnets de croquis originaux ;
- 3 → vos planches originales (dessins, collages, photos, etc.) au format de votre choix ;
- 4 → une sélection de vos projets (démarche, création, production) au format de votre choix .

**Vous pourrez vous munir d'un ordinateur portable.**

**Résultat final le 10 mai 2023 sur [www.epsaa.fr](http://www.epsaa.fr) et affichage à l'EPSAA.  
Pour les candidats refusés, possibilité d'inscription au concours d'entrée  
en atelier préparatoire de l'EPSAA jusqu'au 13 mai 2023.**